



Conseil communal du 22/10/2025

Réponse à l'interpellation n°31 :

« L'état de la Chaussée de Louvain ou plutôt la chaussée du Verdun ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal. »

(Ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour cette interpellation qui nous permet de revenir sur la situation de la chaussée de Louvain et sur les préoccupations légitimes en matière de sécurité qui y sont liées.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la Commune a alerté la Région depuis de nombreuses années concernant les risques de sécurité observés sur ce tronçon de la chaussée de Louvain. Vous trouverez d'ailleurs en annexe le courrier adressé par la Commune à la Région en 2021, dans lequel ces problématiques étaient déjà clairement identifiées.

À la suite de nos interventions, la Région a procédé à l'installation de plusieurs potelets destinés à mieux délimiter les espaces de circulation. Si cette mesure constitue une amélioration, force est de constater qu'elle demeure insuffisante pour garantir pleinement la sécurité des usagers faibles, et plus particulièrement des piétons.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les trottoirs ne sont pas surélevés et que la circulation des bus électriques s'est fortement développée ces dernières années. Or, ces véhicules présentent la particularité d'être beaucoup plus silencieux que les bus traditionnels. De nombreux piétons ne perçoivent donc pas toujours leur arrivée, ce qui augmente le risque d'accidents dans un espace où les séparations physiques restent limitées.

La Commune n'a cessé d'attirer l'attention de la Région sur ces dangers et de demander des aménagements complémentaires afin d'améliorer la sécurité des déplacements. Elle a également toujours exprimé des réserves quant à l'aménagement de ce tronçon sous une forme assimilable à un espace piétonnier. En effet, la configuration même des lieux, caractérisée par une pente importante, ne nous semble pas adaptée à ce type d'aménagement et soulève des questions évidentes en matière de sécurité et de cohabitation entre les différents usagers.

Enfin, je souhaite préciser que les questions relatives au revêtement de la chaussée, et notamment à son éventuel asphaltage, relèvent exclusivement de la compétence de la Région, la chaussée de Louvain étant une voirie régionale. La Commune ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel direct en la matière, même si elle continue à relayer les préoccupations des habitants auprès des autorités compétentes.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos démarches auprès de la Région afin que les améliorations nécessaires soient apportées et que la sécurité des piétons demeure une priorité dans ce dossier.

Par ailleurs, la Commune poursuit son travail de concertation avec la Région afin d'améliorer la gestion de cet espace public. Dans cette perspective, la création future d'une ZAL reste actuellement envisagée. Des missions particulières en matière de propreté publique sont également en cours de discussion avec les services régionaux. L'objectif est d'assurer un entretien renforcé de cet axe très fréquenté, de lutter plus efficacement contre les dépôts clandestins et les nuisances urbaines, et d'améliorer durablement la qualité du cadre de vie des habitants et des usagers.

La Commune veillera à ce que ces initiatives s'inscrivent dans une approche globale associant sécurité, propreté et qualité des aménagements publics.

Je vous remercie de votre attention.